



A.P.R.A. "Le Chabot"

Varilhes le 1 octobre 2004

Aff. **SABART**  
**AUZAT**

Cher Maître

Je soussigné, Monsieur JENN Jean Pierre, Président de l'association « Le Chabot » donne plein pouvoir à Maître Sylvie ROQUAIN pour défendre nos intérêts concernant l'infraction du non respect du débit réserve au 1/10 du module ( loi pêche 84.512 du 29 juin 1984) sur les usines hydrauliques de SABART et AUZAT.

Dans l'attente de vos nouvelles informations concernant ces affaires,  
Je vous prie d'agréer, cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président  
JENN Jean Pierre

---

Association agréée Protection de la Rivière Ariège

09120 Mairie de Varilhes. tel : 05 61 05 32 17 mail : [le.chabot@wanadoo.fr](mailto:le.chabot@wanadoo.fr)